

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**

DÉCISION N°2025-6

OBJET : Signature convention de partenariat CCPJ et ENEDIS – développement d’actions en matière de transition énergétique

Le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura

Vu l’article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-57 en date du 10 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2021-57, 2021-137, 2022-31, 2023-57, 2023-99, 2023-130 et 2024-72, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président, pour la durée de son mandat ;

Considérant la volonté de la CCPJ de se mobiliser pour lutter contre le changement climatique et pour accompagner la transition écologique, par une stratégie volontariste en matière de politique de l’énergie et de gestion de la biodiversité et par la promotion des mobilités plus propres et plus durables ;

Considérant qu’ENEDIS est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d’Electricité au titre du monopole légal dont elle dispose et, est par ailleurs concessionnaire de ce réseau en vertu des différents contrats de concession signés avec les autorités concédantes ;

Considérant qu’ENEDIS est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95% des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d’électricité, qui doit par ailleurs s’adapter en permanence aux nouveaux usages de consommation, tels que la charge des véhicules électriques ou encore l’autoconsommation individuelle ou collective ;

Considérant que dans le cadre des relations qui lient la CCPJ et ENEDIS, les deux parties souhaitent renforcer leur collaboration en intégrant les nouveaux enjeux de la transition écologiques et ce, au travers de grandes thématiques ;

Considérant que pour ce faire, une convention de partenariat inscrira un accompagnement dans la durée en définissant les conditions dans lesquelles les parties s’engagent à coopérer pour favoriser le développement d’actions en matière de transition énergétique ;

DÉCIDE

Article 1 : d’autoriser le président à signer la convention de partenariat passée entre la CCPJ et ENEDIS.

Fait à Beaufort Orbagna,
Le 18 septembre 2025,

BUCHOT Christian,

Le Président,


